

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2021

Présents : Mrs BARRY E. – CHILLET J-F–MOLY R – NOURRISSON T. –VACHER R.— CIPRIANI A.
Mmes COUBLE S. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – LACROIX J. – NABONNAND I. - BUI E
Absents : ROLLAND J. – KEMLIN X. –ZOTIER T.
Pouvoir : De KEMLIN X. à COUBLE S.
Florence COLLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2021 à l'unanimité.

OBJET : Révision libre de l'attribution de compensation de la commune de CLEPPE suite au versement d'un fonds d'aide aux petites entreprises - Approbation du rapport de la CLECT du 16 juin 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5216-5,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment le V 1°bis de l'article 1609 nonies C
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 16 juin 2021, tel rapporté en annexe,
Considérant que suite au deuxième confinement de novembre 2020, la CCFE a décidé de remettre en place un fonds d'aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises du territoire avec points de vente, fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de COVID 19.
Cette aide, prenant la forme d'une subvention forfaitaire de 1000 € par demandeur est financée à hauteur de 800 € par la CCFE et 200 € par la commune d'implantation du commerce.
Notre commune a donné un accord de principe à la communauté de Communes de Forez-Est pour participer et accepter les modalités d'intervention à savoir :

- Instruction des dossiers des entreprises déposés sur la plateforme en ligne sur le site Internet de Forez-Est du 01/01/2021 au 31/01/2021 par Forez-Est
- Versement par Forez-Est du montant global de la subvention forfaitaire de 1000€ à chaque entreprise dont le dossier a été accepté et envoi d'une notification par Forez-Est de l'aide à l'entreprise
- Révision des attributions de compensations à clôture de l'opération permettant la récupération des contributions des communes en fonction du nombre de dossiers réglés.

Sur notre commune un dossier a été accepté en 2020 et un dossier en 2021 pour un montant total final de 2000 € soit 400 € à la charge de la commune.

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les conseils municipaux des Communes membres ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT (majorité simple),

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le rapport en date du 16 juin 2021 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation :

- du mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 de notre commune
- De la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune

I - ADOPTER le rapport en date du 16 juin 2021 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation :

- du mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 de notre commune
- De la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune

BON D'ACHATS POUR LES ELEVES DE CM2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du versement d'un bon d'achat de 20 € valable à la Librairie du Lycée aux 6 enfants de CM2 qui deviennent collégiens à la prochaine rentrée : Coline LORCA, Nathan DUC, Dylan DUC, Gabin DESVIGNES, Sérina BELBISI, Samuel CUOMO.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

INSTALLATION DEGRILLEUR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise LMTP pour l'installation d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration du Bourg.

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis présenté pour un montant de 18 910.00 € HT.

JURY D'ASSISES

Madame le Maire informe Le Conseil Municipal du tirage au sort des jurés d'assises le 28 mai 2021.

La Commune de CLEPPE n'a pas été désignée.

SERVICE ORDURES MENAGERES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux, un diagnostic vient d'être réalisé sur le parc de conteneurs de la communauté de communes Forez-Est, commune par commune. Pour chaque point d'apport volontaire, il a été relevé : son état, son fonctionnement, son esthétique, sa signalétique, son rendement (tonnages collectés, fréquence de vidage), son emplacement géographique dans la commune...

Cet état des lieux a été dressé dans le but :

- D'améliorer l'accès et l'aménagement des points,
- D'anticiper l'extension des consignes de tri prévue au 1^{er} janvier 2023,
- De favoriser le geste de tri aux usagers en améliorant le maillage du territoire,
- D'optimiser l'utilisation des bornes,
- D'améliorer le cadre de vie des habitants en modernisant les points de collecte,

Madame le Maire présente ainsi l'étude spécifique à notre ainsi que le classement de cette dernière.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ENVELOPPE TERRITORIALISEE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Enveloppe Territorialisée, une subvention a été accordée par le Département pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

CONCOURS DE PETANQUE DES ELUS

Madame le Maire transmet au Conseil municipal une invitation au concours de pétanque des élus qui aura lieu le samedi 28 août 2021 sur la commune de BOEN.

MANIFESTATION LES ARTS S'EN MELENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de la manifestation organisée le samedi 28 août 2021 par Biblio'Clep. De 14h à 19h exposition de peintures et de photographie, animation musicale, puis, à partir de 19h30 divers points de restauration seront accessibles. Le stand boisson sera tenu par notre entreprise locale « Les Bulles foréziennes ». La journée se clôturera par un feu d'artifice offert par la municipalité.

Manifestation extérieure en libre accès et gratuite pour les visiteurs.

COURRIERS DE REMERCIEMENT

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseils divers courriers de remerciements.

DIVERS

-
- Présentation d'un nouveau devis pour le changement de la porte d'entrée du bâtiment regroupant la bibliothèque, le local des infirmières et un appartement.
- Journée challenge boules intermunicipalité organisée par la commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice le samedi 25 septembre 2021

Prochain conseil, mardi 20 juillet 2021 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE